

L'AFD ET LA MAURITANIE



UNE MAURITANIE EN PLEIN RENOUVEAU



Nouakchott - Marché Capitale

Au carrefour du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne, la Mauritanie est un pays vaste, de tradition nomade et peu peuplé. Elle a connu en quelques décennies une sédentarisation quasi-totale de sa population, ce qui a bouleversé les équilibres ancestraux et engendré une transformation radicale de la société.

La Mauritanie s'est engagée dans un vaste programme de réformes et de modernisation. Ses relations avec les institutions financières internationales ont été clarifiées. La forte croissance économique est portée par un secteur pétrolier naissant, des exploitations minières florissantes et d'importantes ressources halieutiques.

Ces atouts doivent permettre à la Mauritanie de faire face aux nombreux défis auxquels elle est confrontée : la rareté de l'eau, la faiblesse des infrastructures de base, une urbanisation rapide, une pauvreté qui touche un mauritanien sur deux, une administration qui doit être renforcée. La promotion de la croissance, l'accès des populations défavorisées aux services de base et la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie sont les axes principaux de l'action gouvernementale pour lutter contre la pauvreté et poursuivre le développement du pays.

APPUI AU CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIERE (SNIM)

Second employeur du pays après l'Etat et première entreprise mauritanienne, la SNIM est un acteur majeur et ancien du marché mondial du minerai de fer. Exploitant des gisements dans le nord du pays, elle emploie près de 6 000 agents, dont 3 800 permanents. Les multiples projets de développement qu'elle mettra en œuvre rapidement vont lui imposer d'accroître ce personnel dans les dix prochaines années.

L'Agence Française de Développement soutient le développement de la SNIM en finançant, à hauteur de 7 millions d'euros, un centre de formation initiale et continue d'une capacité de 200 places à Zouerate, sur le site d'exploitation de la société, ainsi qu'une unité de formation continue à Nouadhibou. Les 8 700 heures de formateurs annuelles financées permettront de former chaque année près de 400 jeunes en formation initiale, dont certains ont vocation à être recrutés par la SNIM et les autres par les sociétés du secteur, et 1 300 professionnels en formation continue, dont 150 venant des autres entreprises du secteur. La SNIM bénéficie pour ce projet de l'appui technique de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Rhône-Alpes et a conclu avec l'Etat mauritanien une convention intégrant ce Centre au dispositif national de formation technique et professionnelle.

L'AFD a par ailleurs accordé à la SNIM – conjointement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) – un prêt pour la réalisation d'une centrale électrique de 60 MW sur le site des Guelbs.



SNIM - Site des Guelbs

APPUI AU SECTEUR DE LA PECHE

Après plusieurs projets en faveur de la pêche artisanale mauritanienne, l'AFD, en partenariat avec la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE) du Ministère français de l'Economie et des Finances, a mis en place en 2006 un programme d'appui à l'exportation des produits de la mer, essentielle pour la Mauritanie (12 % du PIB et 50 % des exportations), vers l'Union européenne, son principal débouché.

Ce programme vise à sensibiliser et former les acteurs de la filière aux normes sanitaires européennes, particulièrement en matière de



Port de pêche de Nouakchott

L'AFD ET LA MAURITANIE

L'AFD intervient en Mauritanie depuis 1978. La gamme des instruments financiers utilisés est large, allant des subventions, qui permettent d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, aux prêts à moyen et long termes accordés aux entreprises publiques et privées. Ces interventions incluent celles de PROPARCO, sa filiale dédiée au secteur privé, ainsi que celles du Fonds français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et du Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires (CEFEB).

Depuis 1978, l'AFD a engagé plus de 360 millions d'euros en Mauritanie à travers plus de cent cinquante projets ou programmes, notamment dans les domaines des infrastructures urbaines, du développement rural, du secteur minier et de l'éducation.

traçabilité et de traitement des poissons, ainsi qu'aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et de conditionnement dans la chaîne de production. L'objectif est de favoriser l'accès de la Mauritanie aux marchés européens, en aidant les PME du secteur à répondre aux réglementations sanitaires et aux critères de salubrité exigés pour l'exportation des produits de la mer. Cette action est conduite au travers d'une assistance technique mise en place en faveur de la Fédération nationale des pêches.

L'appui à cette filière est complété par une assistance technique logée au sein de la Direction de l'Aménagement des Ressources et de l'Océanographie (DARO) du Ministère des Pêches, chargée notamment d'appuyer la mise en œuvre des Plans d'Aménagement des pêcheries ainsi que d'éclairer les autorités mauritaniennes sur la gestion durable des ressources halieutiques.

LES AXES D'INTERVENTION DE L'AFD

Conformément aux engagements pris par la France en matière d'efficacité de l'aide, l'AFD inscrit aujourd'hui ses interventions dans le cadre de la stratégie de développement du gouvernement mauritanien, notamment le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) adopté en 2006.

La stratégie de coopération entre la Mauritanie et la France, formalisée par le Document-Cadre de Partenariat signé le 30 octobre 2007, définit les priorités d'intervention de l'AFD, qui sont structurées autour de trois axes :

- l'accès des populations aux services de base, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'électricité et de l'éducation ;
- la préservation et la gestion durable du capital naturel ;
- la promotion des moteurs de la croissance.

A ces trois priorités stratégiques, qui concentrent aujourd'hui l'essentiel des nouvelles opérations de l'AFD, s'ajoutent des interventions spécifiques axées sur le renforcement des capacités de l'administration mauritanienne.

UNE ACTION EMBLEMATIQUE EN MATIERE DE SANTE : LA PROMOTION DU FORFAIT OBSTETRICAL

Grâce à la mobilisation d'une expertise technique internationale, l'AFD soutient la composante « mise en œuvre du forfait obstétrical » du Programme national de santé de la reproduction du Ministère de la Santé. Ce forfait, qui se fonde sur le principe de la mutualisation du risque obstétrical, est une cotisation unique et volontaire qui permet par la suite de couvrir l'ensemble des soins (consultations, médicaments, traitements) liés à la grossesse, que celle-ci se déroule normalement ou qu'elle présente des complications. Depuis 2003, il a permis de généraliser l'accès aux soins obstétricaux, tout en assurant aux professionnels de la santé de meilleures conditions de travail et en améliorant la qualité des soins apportés. Ce programme, qui a concerné dans un premier temps Nouakchott et les capitales régionales, doit désormais s'étendre aux zones rurales du pays, avec l'appui d'autres partenaires. Cette action contribue significativement à l'atteinte de l'objectif du Millénaire portant sur l'amélioration de la santé maternelle.

l'école est à la fois un enjeu crucial pour l'avenir et un creuset culturel et social. Le bilinguisme promu par le gouvernement est encore très théorique et un élève sur deux n'achève pas le cycle primaire.

● **L'électricité** : avec la mise en place de quelques 6 000 kits d'installation de panneaux solaires et la constitution de réseaux électriques dans six localités, l'AFD collabore étroitement avec le gouvernement et la population mauritanienne sur les aspects sociétaux (plusieurs enquêtes sociologiques ont été conduites) et les modalités de gestion des équipements et des réseaux (délégation au secteur privé, recherche d'une moindre charge pour les finances publiques, pérennité et qualité du service). Ce modèle de délégation de gestion au secteur privé a vocation à être répliqué et un nouveau programme financé par l'AFD devrait prochainement être mis en œuvre.

L'ACCES AUX SERVICES DE BASE

Pour répondre aux enjeux de son développement, la Mauritanie doit se doter d'infrastructures et de services de base répondant aux besoins de sa population, tant en milieu urbain que dans le secteur rural. L'AFD y répond en soutenant plus particulièrement les secteurs suivants :

● **L'eau et l'assainissement** : il s'agit d'une préoccupation majeure pour les populations, dont la rapide sédentarisation a accru les besoins en eau. Le service de l'eau est par ailleurs une cause profonde de pénibilité du travail des femmes. L'AFD favorise l'exploitation des mini-réseaux par les opérateurs privés, gage de pérennité du service. En tant que chef de file des partenaires au développement dans le secteur, elle appuie le gouvernement mauritanien dans ses efforts de définition d'un programme sectoriel et de renforcement de ses capacités.



Vaincre - adduction d'eau dans l'Assaba

● **L'éducation et la formation professionnelle** : engagée depuis 2002 dans le financement du Programme national de développement du secteur de l'éducation (PNDSE), à travers la mobilisation des ressources des Contrats de désendettement-développement (C2D), l'AFD met en outre à disposition de l'administration de l'éducation et de la formation professionnelle et technique dix experts techniques internationaux. Pour cette « jeune » Mauritanie (42 % des Mauritaniens ont moins de 15 ans), qui connaît une grande diversité linguistique (hassanya, peul, soninké, wolof, langues nationales auxquelles s'ajoute le français),



L'éducation en Mauritanie - un enjeu majeur



APPUI AU DEVELOPPEMENT URBAIN A NOUAKCHOTT ET A NOUADHIBOU

En 2007, un mauritanien sur deux est citoyen et un sur trois vit à Nouakchott. Les communes n'ont pas pu suivre le rythme de l'urbanisation (la population de la capitale a été multipliée par 50 en 50 ans). L'AFD a consacré plus de 15 millions d'euros au développement urbain à Nouakchott et à Nouadhibou depuis près de 10 ans. Ces projets de développement urbain visent en priorité le désenclavement des quartiers périphériques, la réalisation d'infrastructures urbaines et de voiries et le traitement des déchets (centre d'enfouissement à Nouadhibou, quais de transfert des déchets à Nouakchott). Les aspects de renforcement des capacités des communes sont également pris en compte.



Nouakchott - une capitale aux portes du désert

LA PRESERVATION ET LA GESTION DURABLE DU CAPITAL NATUREL

Très dépendante d'un environnement naturel extrêmement fragile (océan, sous-sol, eaux souterraines et de surface, terres arables, faune et flore), la Mauritanie est confrontée à un défi particulièrement lourd de gestion des milieux et des ressources. Elle est de plus en plus vulnérable aux évolutions de son littoral, qui concentre désormais une part essentielle de sa population et de son activité : centres urbains, parcs naturels, exploitation pétrolière, trafics maritime et routier.



Paysage de l'Adrar

Après avoir porté plusieurs financements du FFEM, l'AFD entend soutenir la stratégie de développement durable récemment adoptée par le gouvernement mauritanien. Elle appuiera la mise en œuvre du plan directeur d'aménagement du littoral et la constitution d'un dispositif de veille destiné notamment à prévenir les pollutions marines et continuera de soutenir les aires protégées (en particulier la partie mauritanienne de la réserve de biodiversité mauritano-sénégalaise).

LA CROISSANCE ECONOMIQUE PERENNE

L'AFD dispose d'instruments spécialisés lui permettant de soutenir efficacement le développement du secteur productif et la croissance économique. Il s'agit de promouvoir un développement économique durable, créateur de richesse en faveur des populations les plus défavorisées. Cet appui doit aussi accompagner le passage d'une économie de rente à une économie diversifiée et créatrice de valeur ajoutée. L'AFD cherche à créer les conditions favorables à la croissance et aux investissements étrangers.



Port de Nouakchott

En Mauritanie, les secteurs minier et de la pêche sont des moteurs essentiels de la croissance et bénéficient tous deux de concours (en prêts ou en subventions) de l'Agence. Les outils de prêt, de garantie ou de consolidation des

fonds propres, proposés par l'AFD et sa filiale Proparco peuvent être mobilisés afin de soutenir la réalisation d'infrastructures par des opérateurs privés, de consolider le secteur financier ou de développer le secteur productif.





Campement touristique à Terjit

L'Agence Française de Développement (AFD) est un établissement public au service d'une mission d'intérêt général : le financement du développement. Institution financière spécialisée, elle soutient des projets à portée économique et sociale, du secteur public comme du secteur privé : infrastructures et systèmes financiers, développement urbain et rural, éducation et santé.

Elle intervient aujourd'hui dans plus de soixante pays en développement et dans l'ensemble des collectivités d'Outre-mer français par le biais d'instruments financiers multiples, qui vont de la subvention aux prêts à conditions de marchés.

Elle contribue également, en liaison avec ses tutelles, à l'élaboration des politiques publiques et à l'influence française dans la sphère du développement. Dans chacune de ses activités, l'Agence s'engage à promouvoir les objectifs du millénaire, à la croisée des impératifs de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de développement durable, priorités de l'aide française au développement. En 2006, les engagements de l'AFD ont représenté 3.109 millions d'euros.

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

5, rue Roland Barthes
75598 Paris cedex 12
France

Tél. : +33 1 53 44 31 31
Fax : +33 1 44 87 99 39

www.afd.fr

Jean-Jacques Moineville

Directeur du Département Afrique Sub-saharienne
moinevillejj@afd.fr

Agence régionale AFD

Didier Grébert, Directeur

Rue Mamadou Konaté prolongée
BP 5211

Nouakchott

Mauritanie

Tel : + 222 525 25 25

Fax : + 222 525 49 10

Email : afdnouakchott@groupe-afd.org



*Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement
avec des encres végétales et sur du papier FSC (gestion durable des forêts).*

